



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an 2026 et le 20 mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de PAIN CLAUDE, Maire

Présents : : Mmes : CADEAU-BARBE CHLOÉ, DASSIGNY CHLOÉ, GOUBIN ALEXANDRA, GUENAULT NATHALIE, KONÉ SARA, NAQUET LYDIE, PAIN CLAUDE, PANTIN KAREN MM : BORGYE ROLAND, CADEAU-BARBE ALEXANDRE, GROUSSET FRANCIS, MECHIN DAVID, RUELLE LAURENT, SANGUINE MARC

Absents excusés ayant donné procuration : Mme FLORENCE ALINE à Mme PAIN CLAUDE, Mme PASSENAUD JACKIE à Mme CADEAU-BARBE CHLOÉ, M. BERTREL ALEXANDRE à M. GROUSSET FRANCIS, M. CORNUAULT PATRICK à Mme GOUBIN ALEXANDRA, M. MENARD ERIC à Mme GUENAULT NATHALIE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Désignation du secrétaire de séance : Mme GUENAULT Nathalie

Le procès-verbal de la séance du 02 mars 2026 soumis à l'approbation par Madame le Maire, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.



Installation du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 20h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher s'est réuni en séance publique, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame PAIN Claude, maire sortante, qui a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Le conseil municipal étant constitué, il a été procédé à l'installation officielle des conseillers. Certains membres étaient absents et ont donné pouvoir conformément à la réglementation en vigueur. Madame GUENAULT Nathalie a été désignée en qualité de secrétaire.

Élection du Maire

Deux assesseurs ont été désignés : Madame GOUBIN Alexandra et Monsieur GROUSSET Francis puis, il a été procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue sous la présidence du conseiller municipal le plus âgé, Monsieur BORGYE Roland.

Après dépouillement, a été proclamé maire : Madame PAIN Claude, cette dernière a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Délibération n°2026_023 : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Madame le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit cinq adjoints au maire au maximum.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher est de 19 membres, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Élection des Adjoints

Il a été procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste.

La liste conduite par Monsieur BERTREL Alexandre a obtenu la majorité des suffrages.

Les adjoints suivants : Monsieur BERTREL Alexandre, 1^{er} Adjoint, Madame CADEAU-BARBE Chloé, 2^{ème} Adjointe, Monsieur RUELLE Laurent, 3^{ème} Adjoint, Madame FLORENCE Aline, 4^{ème} Adjointe et Monsieur GROUSSET Francis, 5^{ème} Adjoint, ont été proclamés dans l'ordre de la liste.

Lecture de la charte de l'élu local

Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Clôture de la séance

Le procès-verbal a été dressé et clos le 20 mars 2026 à 21h11 et signé par le Maire : Madame PAIN Claude, par le conseiller municipal le plus âgé : M. BORGYE Roland, par la secrétaire : Mme GUENAULT Nathalie et enfin par les assesseurs : Mme GOUBIN Alexandra et M. GROUSSET Francis.

Signature du Secrétaire de séance :

Nathalie GUENAULT

Signature de Madame le Maire

Claude PAIN

